Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 53 (1917)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIIIme ANNÉE

N° 16
Série B

LAUSANNE
21 avril 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — PARTIE PRATIQUE : *L'exactitude.* — *Pour les petits.* — *Rédaction-Composition.* — *Récitation.* — *L'observation scientifique à l'école primaire.* — *L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire.* — *Le dessin à l'école primaire.* — *Variété.*

L' « Educateur » du 28 avril aura comme supplément le Bulletin de la Société pédagogique vaudoise.

CHRONIQUE VAUDOISE

⁂ **Inspectorat des Ecoles primaires de Lausaune.** — Dans son rapport annuel sur la marche des écoles de Lausanne pendant l'année 1916-17, lu à la séance des promotions du 17 avril, M. le directeur Burnier a donné des détails sur la réorganisation de son dicastère, qui vient d'être réalisée. La besogne purement administrative qui incombait précédemment à M. Trolliet, inspecteur, récemment décédé, sera effectuée désormais par le bureau de la Direction, sous le contrôle de M. Auguste Jaccard, chef de service. La tâche de l'inspection des écoles, accomplie jusqu'ici par M. Lavanchy, appelé à d'autres fonctions, étant devenue trop lourde pour un seul fonctionnaire, sera répartie entre les deux nouveaux inspecteurs. La Municipalité a appelé à ces importantes fonctions MM. Eug. Roch, maître de la classe supérieure, et Jules Cordey, instituteur, gérant de l'*Educateur*. Ces promotions si judicieuses ont été accueillies avec une joie véritable par l'unanimité du corps enseignant lausannois et par tous les amis de nos écoles.

⁂ **Distinction.** — Il y a quelque temps, la Chambre vaudoise du Commerce et de l'industrie avait ouvert un concours d'idées pour la création de nouvelles industries dans notre canton. La remise des récompenses aux lauréats a eu lieu le 12 avril, au Grand-Hôtel Alexandra, à Lausanne. Nous apprenons avec un vif plaisir que le premier prix de fr. 500 a été décerné à notre collègue et collaborateur M. Paul Henchoz, instituteur à Glion, pour un important mémoire portant la devise : « Ce que tu peux faire, fais-le selon ton pouvoir. » La Rédaction de l'*Educateur* lui adrese ses félicitations chaleureuses.

Communiqué. — M. E. Vittoz fera cet été un cours public sur un sujet particulièrement intéressant pour le corps enseignant : *Le Vocabulaire français*; première leçon : jeudi 26 avril, à 5 h., auditoire II de l'Université (Cité.)

⁂ **L'école et le service militaire des instituteurs.** — On nous demande encore l'insertion de l'article suivant sur cette question :

Le Comité central de la S. P. V. termine son rapport général sur l'école et le service militaire des instituteurs comme suit :

« Voici les conclusions des sections d'Avenches, de Sainte-Croix, de Moudon et d'Orbe, *auxquelles se rallieraient très probablement toutes les autres sections* de la S. P. V. :

1° L'instituteur, pendant la crise que notre pays traverse, est plus utile à la patrie à la tête de sa classe qu'au service militaire.

2° Il doit être dispensé de tout ou partie des services de relève. »

Pour mon compte, je ne puis me rallier à ces conclusions, et ils seront d'accord avec moi ceux pour qui le 1er janvier 1899 a été une triste journée, parce qu'ils durent se séparer de l'arme confiée par la patrie. Nos aînés saluèrent avec joie la loi de 1907 qui enfin apportait l'égalité pour tous.

On s'est ingénié, dans les dernières conférences, à trouver tous les inconvénients découlant de l'absence des instituteurs mobilisés. Il semblerait que personne n'ait songé aux avantages qui en résultent. Les maîtres ne sont pas sans rapporter du temps passé sous les drapeaux quelques idées nouvelles et des habitudes d'ordre, de ponctualité, de discipline dont les classes sont les premières à bénéficier. Les inspecteurs ont pu le constater. D'autre part, l'instituteur a gagné en indépendance et surtout en considération. Lors de l'adoption de la nouvelle loi militaire, on s'en était bien rendu compte en haut lieu. M. Decoppet, alors chef du Département de l'instruction publique et président du Conseil national, ne disait-il pas le dimanche 13 octobre 1907 aux délégués vaudois de l'Association radicale démocratique : « Avec la nouvelle loi, nos instituteurs feront du service militaire comme les autres citoyens. Ce sera un bien à la fois pour l'armée qui y gagnera souvent d'excellents cadres, pour l'instituteur, mis en contact plus étroit avec ses concitoyens, et pour l'école. Les instituteurs n'en seront que plus aptes à enseigner l'instruction civique et à former le caractère des enfants. »

En cas de guerre, la question de la mobilisation des instituteurs ne se poserait pas ; chacun répondrait avec enthousiasme à l'appel de la patrie; pourquoi donc poser la question quand il s'agit de la *préparation* à la guerre ? Ce n'est pas maintenant, alors qu'un danger permanent plane sur le pays, que nous devons déserter l'armée.

Le rapporteur L. G. nous dit que la question du service militaire des instituteurs méritait une étude nouvelle. Je me permets d'être d'un avis contraire, car le cas est tranché, et il l'a été à notre entière satisfaction. Remettre la chose à l'étude, c'est nous tendre un piège. Notez qu'Avenches y est déjà tombé en plein. En cas de revision de la loi, si nous approuvons les conclusions du rapport cantonal, les partisans de l'ancien état de choses ne manqueront pas de proclamer bien haut que les instituteurs eux-mêmes désirent le retour au régime d'avant 1908, au régime du demi-citoyen, du citoyen invertébré. Voilà le danger.

Pendant plus de trente ans, les instituteurs ont travaillé pour arriver à la situation actuelle. Ils ne renonceront certainement pas à leurs droits et à leurs devoirs pour faire plaisir à quelques communes qui ont plus de sollicitude pour leur bourse que pour leur école.

La section de Vevey a évité le piège. A l'unanimité, elle a voté le maintien du statu quo. Elle ne se rallie donc pas aux conclusions du rapporteur cantonal. Et j'aime à croire qu'elle n'est pas la seule. A. Cruchon.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Fonds scolaire de Prévoyance. — Le Fonds scolaire de Prévoyance du canton de Neuchâtel a publié son *84e* rapport annuel. (Le voilà bientôt nonagénaire !)

Les *Recettes* ordinaires se sont élevées à fr. 147 927,18 et les *Dépenses* à fr. *92 935,88*, laissant un boni d'exercice de fr. 54 991,30.

Le capital social au 31 décembre 1916 s'élevait à fr. 1 414 258,61

31 instituteurs et 94 institutrices touchent des pensions variant de fr. 200 à à fr. 1400.

En novembre 1916, le Fonds a reçu de Mme veuve Antoine Borel, résidant à San Mateo, en Californie, un don de fr. 25 000, en souvenir et selon le désir de feu son mari. Les instituteurs et les institutrices de notre canton ont été fort touchés de ce bel acte de générosité, nouveau témoignage du touchant intérêt que M. Borel n'a cessé de témoigner à sa chère petite patrie neuchâteloise.

Depuis la réorganisation de 1912, la situation du Fonds, ainsi que nous l'avions prévue, s'améliore graduellement, dans une mesure très réjouissante. On peut même prévoir comme assez prochain, le jour où il sera possible de faire certaines améliorations.

Au nombre de celles qui nous tiennent le plus à cœur et dont l'urgence et la nécessité sont évidentes, signalons la reversibilité de la pension aux veuves et orphelins d'instituteurs. Il est inadmissible qu'à une époque où les œuvres de solidarité et de prévoyance sont si développées, et alors que le Fonds social va atteindre un million et demi, une famille d'instituteur puisse se trouver à peu près sans ressources, par suite du décès de son chef, et hélas ! ce cas si pénible s'est déjà présenté plusieurs fois. Nous attendons avec confiance et impatience, le jour où cette réforme équitable sera chose faite.

⁂ **Caisse de prévoyance du corps enseignant primaire de la ville de Neuchâtel.** — Cette caisse si utile, fondée en 1912, complète fort heureusement l'œuvre du Fonds scolaire de Prévoyance, puisqu'elle sert aux intéressés, une pension variant de fr. 300 à fr. 400.

Le Fonds social est actuellement de fr. 79 967,62. Les pensions servies en 1916 ont absorbé une somme de fr. 1533,30.

⁂ **Caisse cantonale de Remplacement en cas de maladie.** — La Caisse de Remplacement du corps enseignant primaire neuchâtelois compte 599 membres. Depuis cinq ans qu'elle est en activité, elle a rendu d'inappréciables services aux membres du corps enseignant frappés par la maladie ; son fonctionnement, simple et pratique, nous paraît donner entière satisfaction.

Rappelons que la cotisation annuelle de chaque membre est de fr. 8, à laquelle viennent s'ajouter des allocations pour une somme égale, de la commune et du canton. La Caisse assure aux malades un remplacement maximum de 250 journées, calculées sur une période de 720 jours consécutifs.

Le taux journalier de remplacement est fixé à fr. 3,75 pour les institutrices et à fr. 5 pour les instituteurs.

En 1916, la Caisse a indemnisé 90 malades : à savoir, 24 instituteurs (pour fr. 3397) et 66 institutrices (pour fr. 11 680,75).

Le Fonds de réserve est alimenté par les bonis d'exercices, les dons et les legs. Ce Fonds atteint à ce jour la somme de fr. 11 964,98. La Caisse d'Epargne de Neuchâtel, en reconnaissance des services rendus par le corps enseignant primaire à l'épargne scolaire, fait à la Caisse de Remplacement, une allocation annuelle, qui a débuté par fr. 500 et qui s'élèvera jusqu'à fr. 1200. En 1916, cette allocation a été de fr. 800.

Grâce aux sacrifices persévérants du corps enseignant et particulièrement aux efforts de la Société pédagogique neuchâteloise, grâce aussi à la précieuse collaboration des communes et de l'Etat, le corps enseignant primaire neuchâtelois possède des œuvres de solidarité et de prévoyance qui lui font le plus grand honneur et lui rendent d'inestimables services. H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Cours complémentaires. — Dans le rapport qu'il a présenté sur la marche des cours complémentaires de Reconvilier, M. E. Schneider, instituteur, relève les considérations suivantes :

« Comme dans toute école, nous avons eu des éléments de qualités diverses, mais il faut reconnaître que c'est l'esprit des bons qui a prévalu et l'ensemble de la classe en a profité. Nous sommes obligés de constater qu'il s'est fait de notables progrès, non pas dans les épreuves pédagogiques seulement, mais surtout dans l'esprit des jeunes gens. Cette amélioration a sa source dans diverses causes dont je ne mentionnerai que les plus importantes et les plus directes.

» Nous constatons chaque année avec plaisir la présence de M. l'inspecteur. C'est un encouragement qui a porté ses fruits. On travaille avec plus d'entrain quand on sait que l'ouvrage sera apprécié.

» La seconde cause réside dans l'appui ferme que le corps enseignant a toujours trouvé au sein de la commission d'école et spécialement en la personne de son président actuel. Les maîtres ont plus de cœur au travail quand ils savent que leur idéal et leurs principes sont ceux des autorités scolaires.

» Cet appui nous a été particulièrement utile quand il s'est agi de donner nos cours l'après-midi et de rompre avec l'ancien procédé. Notre école complémentaire est placée dans les meilleures conditions possibles ; il ne s'est produit aucune difficulté d'ordre disciplinaire.

» Aujourd'hui, tous nos jeunes gens sont d'ailleurs convaincus que les autorités scolaires, le corps enseignant et la société en général ont toujours voulu leur bien. Nous avons cherché à les éclairer sur le rôle important qui leur incombera comme citoyens. Ce rôle, ils auront l'occasion de le remplir, car on peut prévoir que la génération actuelle sera appelée à modifier profondément peut-être les principes qui régissent notre organisation politique et sociale. Seul un peuple de citoyens éclairés saura juger la situation actuelle et l'améliorer. »

Tels sont les excellents conseils et directions donnés par M. Schneider; ils

seront lus avec profit par tous ceux que préoccupent notre avenir dans l'après-guerre. H. Gobat.

⁂ **Amicale des présidents des commissions scolaires du district de Moutier.** — Les journaux politiques publient les conclusions adoptées à Moutier par les présidents des commissions scolaires. Voici celles de M. Werner Brandt concernant la désertion de l'école dans les derniers mois de la fréquentation :

« 1. La fréquentation scolaire jusqu'au terme légal est reconnue nécessaire pour la bonne marche des classes en général, et pour le développement physique et intellectuel de l'enfance en particulier.

2. Les présidents des commissions d'école du district de Moutier, d'accord avec le rapport présenté à l'occasion de la réunion de Moutier du 19 mars 1917, s'engagent à informer les industriels et maîtres d'état de leur localité, ainsi que les parents et enfants, que l'embauchage d'enfants astreints encore à la fréquentation scolaire, est punissable. Chaque cas d'infraction sera soumis à l'inspectorat des fabriques, pour faire appliquer des sanctions pénales.

3. Un certificat de sortie devra être exigé de la direction d'éducation pour les cas spéciaux qui pourraient être accordés, par exemple des fils aînés de veuves dans une situation précaire ou dans tout autre cas, jugé digne d'intérêt par les autorités scolaires. »

Nous donnons également, celles de M. Emile Sautebin, de Moutier, ayant trait aux cours complémentaires :

« 1. Les maîtres d'école complémentaire devront suivre un cours spécial de perfectionnement pour l'école complémentaire, avec programme uniforme, répondant à l'âge des jeunes gens, aux frais des communes et de l'Etat.

2. Les classes de l'école complémentaire ne devront jamais avoir plus de quinze élèves.

3. Le traitement des maîtres ne sera pas inférieur à 2 fr. 50 par heure.

4. Pour assurer une meilleure discipline, il est nécessaire de créer des sanctions et pénalités plus rigoureuses.

Ces conclusions seront présentées au Synode cantonal. »

Ajoutons comme rectification que le président du Synode libre de Moutier est M. Sosthènes Monnin, et que le secrétaire de l'Amicale des présidents est M. Fluckiger, à Saules. H. Gobat.

⁂ **Examens du brevet primaire.** — Ils ont eu lieu à Porrentruy, les 2 et 3 avril, et à Delémont, les 4 et 5 avril. Voici l'état des instituteurs et des institutrices ayant reçu le brevet :

Instituteurs : Chapuis Bernardin, Bonfol; Christe Léopold, Porrentruy; Farron Edouard, Tavannes; Farron Henri, Tavannes; Froidevaux Germain, Porrentruy; Kottelat Ernest, Mervelier; Marquis Julien, Mervelier; Membrez Henri, Delémont; Muller Félix, Bonfol; Périnat Gustave, Courrendlin; Rebetez Ali, Montfaucon; Reusser Serge, Reconvilier; Tièche Marcel, Reconvilier; Voisard Alexandre, Porrentruy; Würst Waldemar, Reconvilier.

Institutrices : Ecole normale de Delémont. — Mlles : Béguelin Hélène, Tramelan; Chevalier Alice, Moutier; Comment Suzanne, Courgenay; Eckert Jeanne,

Delémont; Farine Marie, Pommerats; Jobin Jeanne, Saignelégier; Keller Germaine, Bassecourt; Lièvre Clara, Courtemaiche; Maillard Aline, Lajoux; Meyer Marguerite, Boécourt; Mœckli Elmire, Neuveville; Rais Marie, Saignelégier; Rebetez, Marie-Louise, Les Genevez; Richard Esther, Sonvilier; Ruef Thérèse, Boncourt; Schneiter Jeanne, Evilard; Voirol Elza, Tavannes; Wiesmann Jeanne, Sonvilier; Zehr Berthe, Corgémont.

Ecole secondaire de Porrentruy. — Mlles : Berthoud Blanche, Faivre Georgette; Guerry Rosa; Meuret Jeanne; Leroy Reine, Porrentruy.

Ecole secondaire de Saint-Imier. — Mlles : Borle Hélène; Grosjean Edith; Houriet Germaine; Hug Rita; Merkt Hélène; Rossel Emilie; Roulet Jeanne; Ruegg Lily; Saucy Violette. H. Gobat.

*** † **Charles Bourdin.** — Charles-Louis Bourdin, instituteur de Réclère, est décédé le 21 mars dernier, à l'hôpital de Porrentruy, des suites d'une longue maladie. Bourdin, originaire de Pleujoux, était né le 23 juillet 1855. Il fréquenta l'école normale de Porrentruy et fut breveté en 1875. Il débuta à Damvant, puis fut appelé à la classe supérieure de Réclère.

C'est dans ce village de la frontière qu'il exerça pendant quarante ans une activité bénie. Instituteur par goût et par vocation, Bourdin fit de l'école sa propre famille. Il aimait les enfants, les pauvres, les déshérités, les malheureux surtout.

En dehors de l'école, il fut un homme calme, pondéré, bienfaisant, d'une bonne humeur inaltérable. Son caractère conciliant lui avait acquis de chaudes sympathies; ses amis lui garderont longtemps encore un souvenir ému et reconnaissant.

Bourdin avait demandé et obtenu d'être mis à la retraite le 1er avril 1917. Il n'a malheureusement pu atteindre ce terme et s'est éteint terrassé par la maladie qui a été la compagne de ses dernières années.

Il a été inhumé le 23 mars dans le cimetière de Réclère, et M. l'inspecteur Poupon s'est fait l'organe des autorités et de la population en adressant un dernier adieu à ce vétéran du corps enseignant ajoulot. H. Gobat.

AVIS. — L'assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois est renvoyée du 5 au *12 mai 1917*. Tous les détails seront publiés dans le prochain numéro du Bulletin de la Société des Instituteurs bernois.

(*Communiqué.*) *Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois.*

DIVERS

Tessin. Le Grand Conseil a voté la loi sur la *Caisse de retraite* du Corps enseignant, loi par laquelle cette institution, privée jusqu'ici, mais placée sous le contrôle de l'Etat, devient cantonale. En allouant la Caisse à l'Etat, le Grand Conseil en a assuré la vie, qui, d'année en année, devenait plus précaire au point qu'il avait été prévu la consommation complète du capital pour 1928.

Une réorganisation s'imposait donc, et c'est ce qui résulte du nouveau projet, lequel porte de 3 à 5 % du traitement la contribution personnelle des membres. La taxe d'entrée est du 4 % jusqu'à l'âge de 25 ans; du 6 % jusqu'à 35 ans et

du 8 % au-dessus de 35 ans. Les augmentations de traitement sont frappées d'une taxe du 4 % multipliée par le nombre des années du traitement précédent.

Outre le capital existant, la caisse est alimentée par l'Etat, qui lui assigne le 5 % des traitements du corps enseignant primaire et le 7 % du traitement des membres du corps enseignant secondaire et des écoles enfantines.

Les communes versent le 2 % du traitement communal.

La pension est du 30 % à partir de la dixième année (maximum de traitement fr. 3000,—) et augmente de 1 % chaque année jusqu'à concurrence du 60 %.

Le décret concernant la Caisse de secours en cas de maladie a été présenté au Conseil fédéral pour son approbation. M. S.

PARTIE PRATIQUE

L'exactitude.

La cloche de l'école sonne à toute volée. Elle sonne à coups redoublés, pressants, persuasifs. Les ondes sonores roulent dans la rue principale, s'infiltrent dans les ruelles adjacentes ; elles montent joyeuses vers le ciel et arrivent affaiblies, mais distinctes encore, jusqu'aux maisons isolées, jusqu'aux fermes éloignées, éparses dans la campagne environnante.

Malgré moi, ces vers appris dans mon enfance me reviennent à la mémoire :

Elle appelle chaque matin,
De sa voix au timbre argentin,
Les écoliers dociles.
Les plaisirs sont faciles,
Mais le travail est une loi.
Allons, mon enfant, hâte-toi !

Et, de toutes parts, les garçonnets et les fillettes se dirigent vers le « collège ». Les uns s'avancent d'un bon pas ; d'autres se « hâtent lentement », ainsi que le recommande Boileau, d'autres s'arrêtent et s'amusent, mais tous se soucient du temps qui passe et jettent fréquemment un coup d'œil à l'horloge dont l'aiguille tourne inexorablement.

De loin, j'aperçois les deux instituteurs qui font les cent pas dans le préau. A moins dix, ils entrent résolument dans le bâtiment.

Les élèves continuent à arriver. Il en débouche de toutes parts. Quelques-uns courent et crient, en les devançant, à leurs camarades qui ne semblent pas pressés :

« Allons ! Allons ! Dépêchez-vous ! »

J'arrive au « collège ». Des groupes d'écoliers gravissent en hâte les escaliers et se faufilent dans leurs classes respectives où l'on entend un léger brouhaha. Cependant, peu à peu le silence s'établit.

Soudain, l'heure frappe à l'horloge. Les huit coups résonnent graves dans l'air matinal. Aussitôt après, les leçons commencent et le grand bâtiment donne

l'impression d'une ruche en pleine activité. Ici, on récite du livret; là, on exécute un chant; ailleurs, on dicte un problème.

La pendule marque exactement huit heures et une minute !

* * *

Je croise le concierge, esprit chagrin, un peu porté à la critique. C'est un brave homme qui fait ponctuellement son service, mais qui se figure volontiers être le Chef du Département de l'Instruction publique. Il donne des conseils qu'il croit fort judicieux et exprime son opinion sans y être prié.

— « Ces instituteurs sont ridicules avec leur manie.

— Quelle manie ?

— Celle d'exiger que les enfants arrivent quelques minutes avant l'heure.

— Est-ce un mal ?

— Tous les pauvres petits qui entrent après que l'heure a sonné ont une « arrivée tardive » et sont punis. Je trouve qu'on pourrait être plus coulant et fermer davantage les yeux.

— Ce serait un tort. Plus on ferme les yeux et plus il faut les fermer. Moins on exige et moins on veut exiger.

— L'école n'est pourtant pas une caserne; la discipline doit y être moins raide, y avoir plus d'élasticité.

— Erreur profonde, en ce qui concerne l'exactitude tout au moins. *L'heure, c'est l'heure.* Regardez ce qui se passe au chemin de fer. Veut-on prendre le train de midi ? Il ne s'agit pas *d'arriver* à la gare au moment où l'heure sonne, mais d'avoir déjà son billet et d'être monté dans le wagon, car, *au premier coup de midi*, le chef de gare donne le signal et le train part.

— Le train et l'école sont deux choses bien différentes.

— Moins que vous ne le pensez, peut-être. Du reste, ce qui prouve que les instituteurs ont raison d'agir ainsi, c'est que, depuis que nous parlons, il n'est pas arrivé un seul enfant. Tous ont pris la bonne habitude d'être exacts. Sur ce, je vous laisse surveiller votre chauffage et je vais visiter quelques classes. »

* * *

A la récréation, je réunis les maîtres dans la salle de la Commission scolaire :

« C'est pour moi un vif plaisir, leur dis-je, que de constater avec quelle ponctualité vous entrez en classe. Je vous en remercie, non pas seulement pour le temps que vous gagnez, mais surtout pour *le bon exemple que vous donnez.* L'exactitude est une qualité précieuse qu'il faut absolument acquérir. Etre inexact, c'est s'exposer à une foule d'ennuis, c'est être impoli, en faisant perdre du temps aux autres. Vous avez compris que l'on doit s'occuper non seulement de l'*instruction* des enfants, mais encore et surtout de leur *éducation*. Savoir arriver à l'heure leur sera plus utile que de connaître les voyages missionnaires de l'apôtre Paul, les affluents de l'Amazone ou la règle du participe passé placé entre deux que.

Enfin, comme vous avez senti que la meilleure leçon est celle de l'*exemple*, vous vous êtes astreints à entrer en classe quelques minutes avant, pour pouvoir

commencer les leçons à l'heure précise. Vous apprenez ainsi à vos écoliers le respect de l'exactitude, et vous leur faites comprendre que pour être à l'heure, il faut arriver *avant l'heure.*

Vous leur rendrez ainsi un signalé service dont ils apprécieront les bienfaits à l'atelier, à la caserne, et dans une foule de circonstances de la vie, »

Le vieux Président.

POUR LES PETITS. (Exercice d'observation.)

Les violettes.

Matériel : Bouquets de violettes ordinaires ; quelques violettes blanches et violettes de Parme ; plantes de violettes avec racines, feuilles, jets et fleurs.

Ce que l'on voit : Plante très petite qui a reçu son nom de la couleur de la fleur ; racines fines et nombreuses ; de la plante partent des tiges très allongées ou jets qui donneront naissance à de nouveaux pieds de violettes. Les feuilles sont arrondies ; elles ont deux échancrures près de la queue ; le bord a des petites dents ; les nervures sont nombreuses et très visibles. — Faire observer le crochet de la queue où elle tient la fleur, les cinq petites feuilles vertes du calice qui laissent ressortir un pétale de la fleur. — Détacher avec précaution les cinq pétales ; remarquer comment ils sont disposés et voir qu'ils n'ont pas tous la même forme.

Faire trouver ce qui distingue la violette de Parme de la violette simple : les fleurs sont doubles ; les pétales sont plus grands et plus nombreux ; mais ils sont de couleur mauve avec des parties blanches.

Ce que l'on sent : Faire remarquer et reconnaître le parfum de la violette.

Où croît la violette : Bois, prés, haies, endroits cachés. Emblème de la modestie ; pourquoi ?

Ce que l'on fait avec la violette : Bouquets, parfum, tisane.

RÉDACTION-COMPOSITION.

L'enseignement de la langue maternelle, de la composition française en particulier, est de toute première importance à l'école primaire. L'instituteur doit y consacrer tous ses soins, y apporter un esprit de suite et de méthode s'il veut arriver à de bons résultats. C'est pour le faciliter dans cette tâche que nous donnerons à l'avenir, dans tous les numéros de la série B de l'*Educateur*, des sujets bien gradués avec sommaires ou complètement traités, ainsi que nous l'ont demandé un très grand nombre de collègues en réponse à notre questionnaire du 13 janvier dernier.

L'enfant observe peu et observe mal. Il faut l'habituer à mettre à contribution ses différents sens, lui apprendre à observer et à décrire ce qu'il voit. Il faut pour cela choisir les sujets de composition très près de la vie quotidienne de nos élèves, des sujets qui disent quelque chose à leur imagination et à leur cœur.

C'est ce que nous aimerions faire pendant la nouvelle année scolaire tout en observant le programme suivant :

Degré moyen : Descriptions d'objets et de parties d'objets. — Descriptions d'être vivants : plantes, animaux, personnes. — Comparaisons. — Descriptions très simples de scènes prises dans la vie de l'enfant. — Descriptions de gravures, images, vignettes, affiches. — Petits récits et narrations. — Résumés écrits de certaines leçons (morale, sciences, histoire, géographie, etc.). — Lettres familières.

Degré supérieur : Sujets du cours moyen, mais donnés sous une autre forme et traités d'une façon plus complète. — Comptes rendus d'observations personnelles. — Développement de pensées morales, maximes et proverbes. — Exercices d'invention et de réflexion. — Vers traduits en prose. — Imitation de sujets lus ou analysés. — Lettres et actes divers.

DESCRIPTIONS. — a) *Degré moyen.*

1. Le sécateur.

SOMMAIRE : Outil. — A quoi il ressemble. — Les deux lames. — Le ressort. — L'anneau. — A quoi sert le sécateur.

SUJET TRAITÉ : Le sécateur est un outil. Celui que j'ai sous les yeux ressemble un peu aux ciseaux de la couturière. Il est formé de deux lames qui coupent en se rapprochant. Mais les deux lames ne se ressemblent pas, l'une est large et a le dos très épais ; l'autre est plus étroite et plus mince. Le sécateur s'ouvre tout seul, grâce à un ressort fixé entre les deux branches. Quand on ne s'en sert plus, on le maintient fermé au moyen d'un anneau de fer. Le sécateur est très utile. Le jardinier et le vigneron l'emploient pour tailler les arbres et la vigne.

2. La pelle.

SOMMAIRE : Fer large, arrondi, peu épais. — Douille. — Manche de bois bien lisse, légèrement courbé. — Emploi de la pelle.

3. Un nid de moineau.

SOMMAIRE : Où il est. — Qui l'a fait. — Avec quoi. — Pourquoi le moineau fait-il un nid ?

b) *Degré supérieur.*

1. Le jardin de mes parents au printemps.

SOMMAIRE : Observez bien le jardin de vos parents et dites tout ce que vous y voyez, ce que vous sentez, ce que vous entendez. — Le jardin est bien beau au printemps.

SUJET TRAITÉ : C'est un endroit délicieux que le jardin de mes parents au printemps. Les pêchers se couvrent d'une floraison rose, les poiriers semblent revêtus de neige, les lilas sortent leurs petites feuilles d'un vert bien tendre. De petites pointes vertes percent partout la terre et mettent timidement le nez à l'air. Les fleurs précoces sont déjà épanouies ; les violettes exhalent leur doux parfum, les jacinthes agitent leurs clochettes et les primevères ont un joli air tout neuf avec leurs brillantes collerettes jaunes. Les pommiers ont de gros bourgeons prêts à éclater. Les oiseaux essayent leurs chansons nouvelles. On entend aussi le bourdonnement des abeilles et le bruit régulier de la pelle du jardinier. Notre jardin est bien beau en toutes saisons, mais je le préfère dans

les belles journées du printemps : tout y est si nouveau et si jeune et tout semble dans l'attente délicieuse de l'été !

2. La première hirondelle.

Sommaire : Quand l'avez-vous vue ? — Où l'avez-vous vue ? (Décrivez le paysage en quelques lignes.) — Ce qu'elle faisait ? — La joie que vous causa la vue de l'oiseau.

3. Un pommier au printemps.

Sommaire : Où se trouve l'arbre que vous voulez décrire. — L'arbre au sortir de l'hiver. — Transformations. — Les bourgeons. Les fleurs. — Ce que vous voyez. Ce que vous sentez. Ce que vous entendez (oiseaux, abeilles). Ce que vous pensez.

RÉCITATION.

L'hirondelle.

1. Faites-moi bon accueil, j'arrive !
Du soleil, de la gaîté vive
Je vous ramène la saison.
Jour et nuit, j'ai fendu l'espace.
A la voyageuse un peu lasse,
Vieux amis, laissez prendre place
Sous le toit de votre maison.

2. C'est bien là : voici la fenêtre,
La tuile, aisée à reconnaître,
Où fut posé mon premier nid.
Fermière, pour moi toujours bonne,
Chez vous ne manque-t-il personne ?
Bien ! fêtons le jour qui rayonne
Et l'heure qui nous réunit.

3. Depuis que, par un soir de brume,
Je partis, secouant ma plume,
J'ai traversé les cieux entiers ;
J'ai vu bien des mers, bien des plages.
Abritée ici des orages
Je vous dirai tous mes voyages,
Car je babille volontiers.

4. De sa voix, sonore merveille,
Le rossignol ravit l'oreille ;
Moi, je n'ai pas de si doux chants :
Je ne sais que jaser sans cesse,
Jaser pour amuser l'hôtesse,
Et pour écarter la tristesse
De l'homme qui travaille aux champs.

5. Dans l'air du matin qui m'enivre,
Sur le coteau j'aime à le suivre,
Rasant de l'aile ses cheveux.
Par quelques cris d'heureux présage
Gaîment je l'excite à l'ouvrage :
Brave homme, lui dis-je, courage !
Les blés répondront à tes vœux.

6. Aux gens dont le toit m'est propice,
Je rends plus d'un utile office :
Abusés par un temps serein,
S'ils ont laissé leurs foins à terre,
Je dis à propos : qu'on les serre !
Et sans merci je fais la guerre
Aux vers qui rongent le bon grain.

7. Que le faucon, l'œil sur sa proie,
Que l'épervier là-haut tournoie,
Prompte à les voir, je pousse un cri.
A mon signal on se rassemble :
La poule, et son poussin qui tremble,
Et le pigeon, courent ensemble
Chercher en lieu sûr un abri.

8. Je saisis au vol ma pâture,
Je bois au vol dans une eau pure,
J'y prends un bain, toujours au vol,
Je suis l'essor, l'aile rapide,
Je ne me plains que dans le vide,
Et je plains l'homme, cœur timide,
Qui n'ose pas quitter le sol.

J. Autran.

Notes : 1. Joseph Autran (1812-1877) est un poète narratif.

2. *L'idée générale.* L'hirondelle arrive des pays du soleil, de l'Afrique ; elle a traversé les mers pour retrouver l'endroit où elle a fait son nid l'année précédente ; elle est pour nous un présage des beaux jours, la messagère du printemps. L'auteur, la faisant parler, nous demande que nous lui fassions bon accueil. Qu'elle soit la bienvenue !

3. *Rédaction.* Une hirondelle de retour dans nos pays, raconte les péripéties de son lointain voyage. Son désir d'arriver, son plaisir de retrouver son vieux nid et le toit hospitalier où il est caché. Faites-la parler. — *Plan :* 1re strophe : J'arrive ; 2e : Je reconnais ma maison et mon nid ; 3e : Mon voyage ; 4e : Je ne sais que jaser ; 5e : J'excite à l'ouvrage le laboureur ; 6e : Mes services au cultivateur ; 7e : J'avertis de la venue du faucon, de l'épervier ; 8e : Je bois et mange en volant.

L'OBSERVATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE [1]

4. L'hétérostylie des primevères.

Partout dans les prairies, les taches jaunes des primevères acaules, tranchent sur le vert tendre de l'herbe naissante. Faites cueillir et apporter en classe, par chacun de vos élèves, deux ou trois plantes fleuries de ces mignonnes Primulacées. Mieux encore, profitez d'un beau jour printanier, pour aller étudier sur place, le curieux phénomène de l'hétérostylie (pistils de différentes longueurs) que présentent les primevères.

Si vous faites observer avec attention le milieu des corolles, il sera facile de constater qu'à telle plante le stigmate sphérique et vert du pistil dépasse et sort du tube de la corolle, tandis que les étamines sont invisibles. Chez telle autre primevère les cinq anthères jaunes des étamines font une petite collerette très apparente au milieu de la fleur, alors que le stigmate n'est pas visible.

Faites partager successivement ces deux types de fleurs de primevères, dans le sens de la longueur, afin d'observer l'intérieur du tube corolléen. La fleur au stigmate apparent montre cinq petites étamines cachées au fond du tube et un long pistil, quand les fleurs d'une autre primevère acaule, dont les anthères sont visibles à l'extérieur, possèdent un style très court caché dans le tube corolléen. Pourquoi ces différences ? On sait que la fleur n'utilise guère la *polinisation directe ;* la *fécondation indirecte* ou *croisée* est plus sûre. Celle-ci s'opère par l'intermédiaire des insectes quand ils viennent puiser le nectar.

Chez les primevères, les organes mâle ou femelle, étamines ou pistil, visibles à la partie supérieure des fleurs, mûrissent généralement un peu plus tôt que les organes cachés ; il s'en suit évidemment que la fécondation croisée est de rigueur, d'abord par le transport du pollen des anthères supérieurs sur le stigmate supérieur ; puis, plus tard, le transport du pollen des étamines inférieures sur le pistil inférieur de l'autre fleur.

Dr P. J.-R.

[1] Il est bien entendu que je ne prétends pas instruire mes collègues sur ces petites questions expérimentales, mais seulement les leur rappeler en temps opportun.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE. (Suite[1].)

Les arbres fruitiers.

a) Visiter une pépinière et observer les divers travaux : préparation du sol, semis, bouturage, greffe, etc.

b) Faire une pépinière scolaire. (Demander conseil à un pépiniériste.)

c) Assister à la plantation d'un arbre fruitier : préparation du sol, soins à donner aux racines — avant et pendant la plantation, etc.

d) Etudier spécialement les arbres suivants : pommier, poirier, cerisier, prunier et noyer.

Le pommier.

a) Observer un pommier au début du printemps, et suivre le développement des bourgeons et des fleurs.

b) Disséquer une fleur, et noter sa constitution : 5 sépales soudés à la base, 5 pétales libres, nombreuses étamines, pistil à 5 carpelles soudées par les ovaires, au réceptacle floral, 5 longs styles.

c) Si des gelées surviennent au moment de la floraison, voir si le pistil a été atteint.

d) Suivre le développement de la fleur : remarquer que le réceptacle floral contribue à former le fruit, en même temps que les ovaires. Noter, au sommet de la pomme, une collerette à 5 dents desséchées, reste des sépales.

e) Disséquer des pommes à des degrés divers de développement. Faire et dessiner une coupe longitudinale et médiane, puis des coupes transversales. Remarquer la disposition étoilée des 5 loges de l'ovaire qui, en général, renferment chacune 2 graines.

f) Observer les parasites du pommier, et particulièrement *l'yponomente*, papillon dont la larve dévore les feuilles et *l'anthonome*, coléoptère dont la larve ronge les fleurs. Collectionner ces deux insectes.

g) Etudier des pommes « véreuses ». Se rendre compte des dégâts commis par l'insecte, de la façon dont il a pénétré dans le fruit et dont il en est sorti, etc.

h) Assister à la récolte des pommes et à la fabrication du cidre : broyage, pressurage, fermentation, etc.

i) Répéter, avec du jus de pomme, l'expérience de fermentation indiquée précédemment pour le jus de raisins.

Le poirier.

Faire des observations analogues à celles qui ont été indiquées pour le pommier.

Remarquer la très grande analogie de ces deux arbres de la famille des Rosacées — groupe des Pomacées.

Le cerisier et le prunier.

a) Noter l'analogie très grande de ces deux arbres (qui sont aussi des Rosacées), et particulièrement celle des fleurs, qui présentent les dispositions du pommier et du poirier, avec cette différence que le pistil n'a qu'une carpelle, et que le

[1] Voir *l'Educateur*, nos 4, 12 et 14.

réceptacle floral ne participe pas à la formation du fruit : quand l'ovaire devient la cerise, le réceptacle de la fleur se dessèche.

Le noyer.

a) Noter les caractères de cet arbre : feuilles composées, luisantes, exhalant une odeur forte lorsqu'on les froisse ; fleurs de deux sortes : les fleurs mâles, disposées en châtons, chacune contenant un grand nombre d'étamines ; les fleurs femelles disposées, par 3 ou 4, en épis, chacune d'elles formée d'un ovaire à un ovule et de deux larges stigmates.

b) Remarquer la constitution d'une noix mûre : péricarpe composé de deux parties, le brou et la coquille, graine unique à surface mamelonnée, profondément divisée en quatre parties par des cloisons incomplètes adhérentes à la coquille — graine huileuse (le constater en en écrasant un fragment sur une feuille de papier ou en le faisant brûler).

(*A suivre.*) P. Chauvet.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré inférieur.

Les premiers exercices de dessin doivent être faits sur du papier libre, sur l'ardoise ou même au tableau noir ; ils auront essentiellement pour but d'exercer les élèves à rechercher l'orientation et la similitude des formes et des couleurs, plutôt que la grande exactitude du trait qu'il est impossible d'exiger de nos petits débutants.

C'est le goût du dessin qu'il faut entretenir en eux, développer l'imagination et le sens de l'observation, et c'est en prenant, comme modèles, des objets simples que l'on y arrivera le plus facilement.

Si la maîtresse possède quelques petits ballons de couleurs différentes, elle s'en servira comme modèles pour les premières leçons. A défaut de ballons, elle découpera un certain nombre de disques de grandeurs différentes qu'elle peindra en tons plats ; — l'effet sera le même qu'avec les ballons.

Elle fixera un certain nombre de ces disques contre le tableau noir dans un ordre absolument quelconque et les élèves s'exerceront à les reproduire le mieux possible (exercices d'assouplissement surtout, voir *Guide méthodique*, le peloton, pl. 1, les bulles de savon pl. 8, et les ballons pl. 11).

Les disques ou les ballons seront ensuite placés dans un ordre régulier, fig. 1 et 2 ; les élèves devront observer ici la direction (orientation), la situation et les proportions.

La pelote, fig. 3, sera garnie peu à peu de grandes épingles que la maîtresse placera dans tous les sens. Les exercices dans le genre de la fig. 4 rappelleront aux élèves les arrangements faits à l'école enfantine. Plus tard les élèves plus observateurs et plus habiles feront des dessins semblables à celui de la fig. 5.

Degre intermédiaire.

Les exemples fig. 6 à 13 ne s'adressent pas spécialement aux élèves du degré ntermédiaire, ils peuvent être faits aussi par ceux du degré inférieur ; mais on

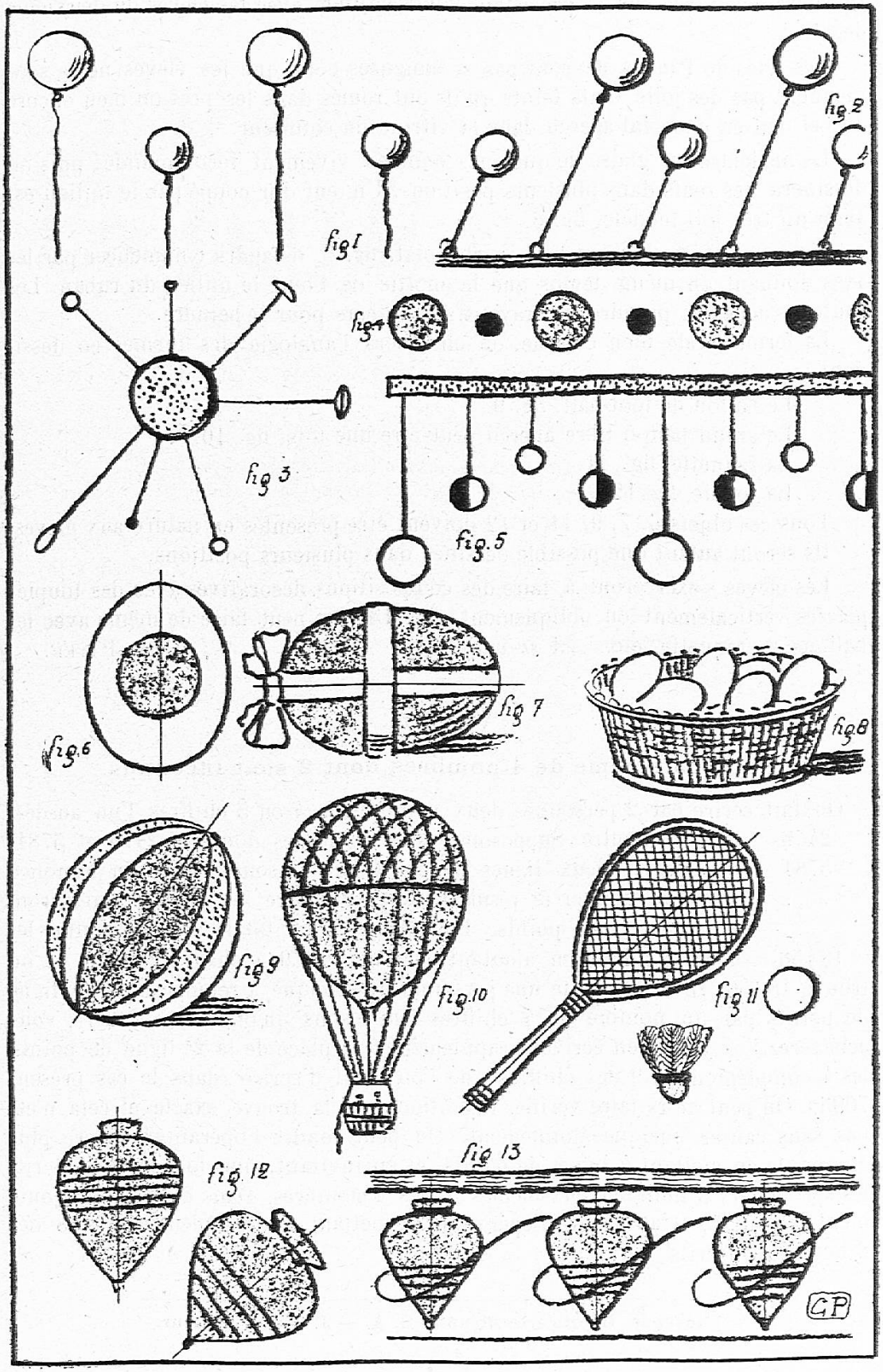
fig 1
fig 2
fig 3
fig 4
fig 5
fig 6
fig 7
fig 8
fig 9
fig 10
fig 11
fig 12
fig 13
GP

insistera davantage sur la précision et l'exactitude avec les élèves du deuxième degré.

Les fêtes de Pâques ne sont pas si éloignées pour que les élèves ne se souviennent pas des jolis œufs teints qu'ils ont roulés dans les prés ou bien encore du bel œuf en chocolat aperçu dans la vitrine du confiseur.

Le modelage en glaise de quelques œufs est vivement recommandé; puis on dessinera ces œufs dans plusieurs positions. Un œuf dur coupé par le milieu est aussi un très joli modèle, fig. 6.

Si l'on veut dessiner un œuf en chocolat, fig. 7, il faudra commencer par les axes donnant en même temps que la moitié de l'œuf le milieu du ruban. Les contours achevés, prendre les crayons de couleurs pour le peindre.

La forme ovale bien connue, on cherchera l'analogie des formes en dessinant :

Le ballon de foot-ball, fig. 9.
Le grand ballon libre aperçu peut-être une fois, fig. 10.
La raquette, fig. 11.
La toupie, fig. 12.

Tous ces objets 6, 7, 9, 11 et 12 doivent être présentés en nature aux élèves. Ils seront autant que possible dessinés dans plusieurs positions.

Les élèves s'exerceront à faire des compositions décoratives avec des toupies placées verticalement ou obliquement, fig. 13. On peut faire de même avec les ballons, la raquette, etc. (*A suivre*) G. Payer.

VARIÉTÉ

Faire la somme de 4 nombres dont 2 sont inconnus.

On fait écrire par 2 personnes deux nombres de 4 ou 5 chiffres l'un au-dessous de l'autre. Supposons qu'on donne les nombres 2476 et 5781. On inscrit deux lignes de points au-dessous. Puis, on annonce qu'on va donner le résultat sans connaître les chiffres qui seront à la place des points. Pour trouver ce total, on additionne les deux nombres en ajoutant mentalement 9 à chaque colonne et on trouve 18156. Inviter ensuite une personne quelconque à remplacer la 1re ligne de points par un nombre de 4 chiffres (supposons qu'on écrive 2804); vous achèverez l'opération en écrivant rapidement à la place de la 2e ligne de points les 4 compléments à 9 des chiffres que l'on vient d'écrire (dans le cas présent 7095). On peut alors faire vérifier l'addition : on la trouve exacte et cela n'est pas sans causer quelque étonnement. On peut rendre l'opération encore plus étonnante en mettant 4 lignes de points, et en invitant, une fois le total écrit, les spectateurs à indiquer eux-mêmes 2 des 4 nombres. Dans ce cas, on ajoute mentalement 18 et on achève l'opération en mettant les compléments à 18 des 2 nombres inscrits.

```
 2476
 5781
 ....
 ....
-----
18156
```

Lausanne, Imprimeries Réunies S. A. — J. Cordey, éditeur.

Edition J.-H. JEHEBER, Genève

25, Rue du Marché, 25

Viennent de paraître

O. S. MARDEN

La JOIE de VIVRE

ou

Comment découvrir le secret du bonheur

Un volume in-12, broché fr. 3.50, relié fr. 5.

*** Ce nouveau volume de l'auteur américain est écrit avec le même entrain, s'inspire de la même confiance de la vie, s'appuie sur la même abondance de faits recueillis dans les milieux les plus divers, et produit sur le lecteur le même effet tonique, on y prend un vrai bain d'électricité, dont on sort tout ragaillardi et prêt à abattre une masse énorme de besogne. Il est vibrant de courage, de force de vie. Il fait du bien, il montre la direction à suivre et donne d'excellents conseils, clairs, simples, pratiques. Et ceux qui le liraient avec le désir de les appliquer à leur vie, avanceraient promptement du côté d'une vie utile, d'un bonheur plus certain.

DU MÊME AUTEUR :

LE SUCCÈS par la VOLONTÉ, 2e édition, broché 4.— ; relié 5.50.
LES MIRACLES de la PENSÉE, broché 3.50; relié 5.—

YVONNE PITROIS

LES FEMMES de la GRANDE GUERRE, broché 3.50

GUSTAVE DUPIN

La GUERRE INFERNALE. A la mémoire de mon fils, tué par les hommes, j'ai écrit ce livre, et je le dédie à tous mes pauvres frères d'Europe, broché 3.50.

D. ALCOCK

EL-DORADO, 3me édition, avec 8 illustrations hors texte de *Frans Masereel* broché 2,50; relié toile 3.50.

M. TABARIÉ

FLOSSETTE, 8me édition, broché 2.50 ; relié toile 3.50.

EN SOUSCRIPTION : 4 volumes à 3.50

TOLSTOÏ LÉON, Journal intime des 15 dernières années de sa vie, 1895-1910, avec nombreuses notes rédigées par son ami et biographe *Paul Birnkoff*. Le tome I paraîtra sous peu.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON **MODÈLE**

COSTUMES

sur mesure et confectionnés

coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE

10 % au comptant aux instituteurs de la S.V.P.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

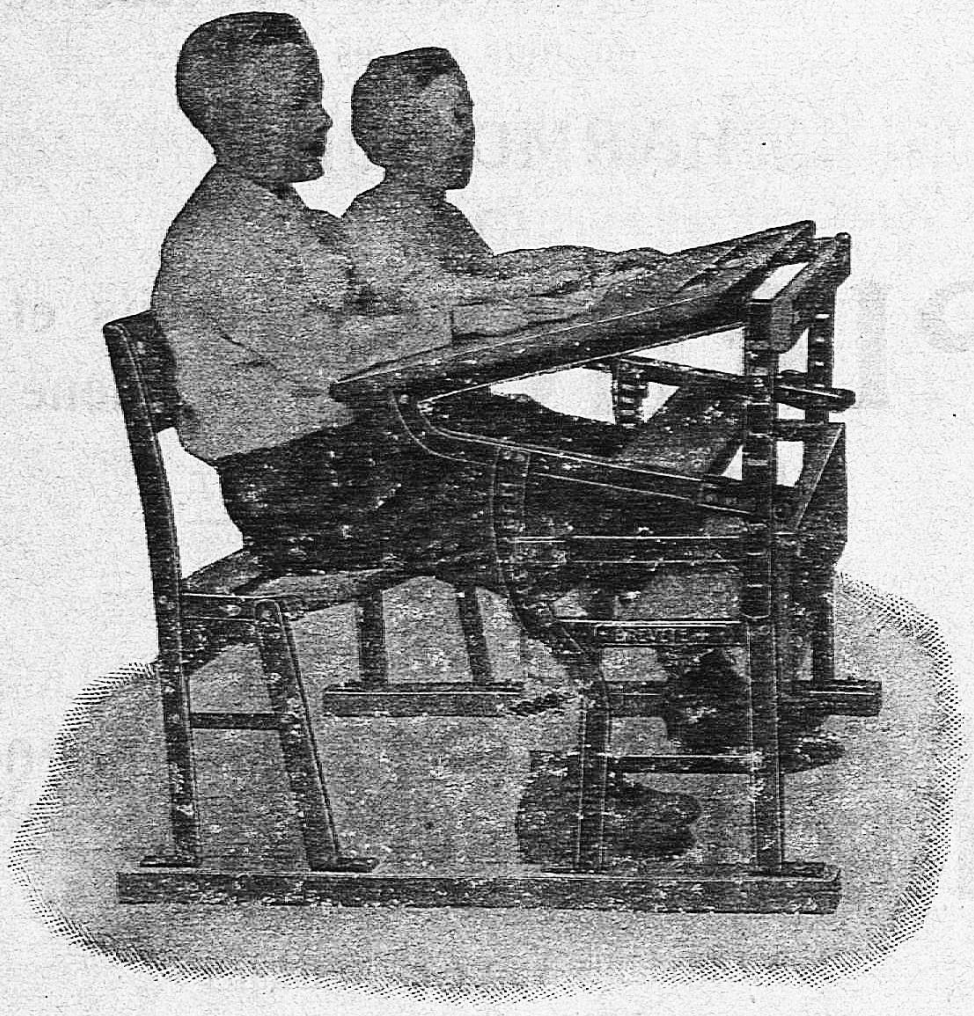

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à queue

TRÈS GRAND CHOIX ET POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE THÉATRALE

Prix spéciaux pour Instituteurs, Pensionnats et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE MUSICALE

Lausanne — Imprimeries Réunies (S. A.) — J. Cordey, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIIme ANNÉE. — No 17. LAUSANNE — 28 avril 1917

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Cours pour l'introduction du manuel fédéral de gymnastique de filles.

La Société suisse des Maîtres de gymnastique organise, à l'intention des directeurs de cours cantonaux et du personnel enseignant, un Cours à l'introduction du Manuel fédéral de gymnastique de filles, paru l'an dernier. Il aura lieu à la Chaux-de-Fonds, du 16 au 28 juillet.

Directeurs du cours : MM. G. Bubloz, professeur à la Chaux-de-Monds, et L. Guinand, professeur à Locarno.

Maximum des participants : 32. Tous doivent enseigner la gymnastique dans les IIe et IIIe degrés ou se préparer à l'enseignement spécial de cette branche, dans les écoles. On tiendra compte des inscriptions dans l'ordre suivant :

1° Personnes désignées par les Départements de l'Instruction publique des cantons romands ou bilingues et du Tessin.

2° Autres candidats, dans l'ordre des inscriptions et conformément à une répartition équitable entre les cantons.

Les participants se pourvoiront au préalable du Manuel fédéral de gymnastique pour jeunes filles. (Editeur : Département de l'Instruction publique du canton de Zurich.)

Tous les participants qui se conformeront aux prescriptions relatives aux cours recevront une indemnité journalière de 3 fr.

S'inscrire jusqu'au 10 juin auprès de M. Auguste Frei, président de la Société suisse des Maîtres de gymnastique, à Bâle.

Cours normal de gymnastique pour garçons.

Sous les auspices du Département militaire suisse, la Société suisse des Maîtres de gymnastique organise, au Locle, un cours normal de deux semaines pour l'étude du programme des Ier et IIme degrés applicable aux enfants de sept à douze ans.

Directeurs du cours : MM. C. Bornand, professeur à Genève, et A. Huguenin, professeur de gymnastique à Lausanne.

Seront admis sans autre formalité les instituteurs et les institutrices. Pourront se faire inscrire aussi d'autres personnes, à la condition d'établir qu'elles se préparent à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles ; elles devront alors fournir des indications sur leur préparation antérieure et leurs aptitudes. A cet effet, il leur sera remis un questionnaire à remplir.

Le maximum des participants est limité à trente-deux. Les participants doivent suivre le cours complet et prendre part à tous les exercices.

Le programme d'enseignement est basé sur l'emploi du Manuel fédéral de gymnastique.

Le Département militaire suisse accorde aux participants une indemnité journaliàre de trois francs, plus leurs frais de déplacement en IIIme classe. En outre, ceux qui ne sont pas de la localité même où se donne le cours reçoivent une indemnité de deux francs par nuit.

Les Départements de l'Instruction publique des cantons ont été sollicités d'accorder à leurs ressortissants des subventions ; toutefois les demandes de subsides doivent être renouvelées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.

Délai fatal pour les inscriptions : 10 juin 1917. S'adresser à M. Auguste Frei, président de la Société suisse des Maitres de gymnastique, Bâle.

L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES PRIMAIRES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : **Bellerive** : fr. 1800, plus logement, jardin et plantage ; 4 mai. — **Mies et Tannay** : fr. 1800, plus logement et jardin ; 4 mai. — **Ollon** : **St. Triphon** : fr. 1800, plus logement, jardin et 4 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 4 mai. — **Ollon** : **Panex** : fr. 1800, plus logement, jardin et 4 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 4 mai. — **Rougemont-village** : fr. 1800, plus logement et jardin ; 4 mai. — **Thierrens** : fr. 1800, logement et plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 4 mai. — **Lutry (Savuit)** : fr. 1800, logement, jardin, plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 8 mai.

INSTITUTRICES : **Ollon (Villars)** : fr. 1200, indemnité pour logement et jardin et 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 4 mai. — **Mies et Tannay** : maîtresse de travaux à l'aiguille ; fr. 300 pour toutes choses ; 8 mai.

Dans sa séance du 17 avril 1917, le Conseil d'Etat a nommé, à titre provisoire et pour une année :

1. M. Ernest de DOMPIERRE, licencié ès sciences mathématiques, actuellement à Château-d'Œx, en qualité de maître de mathématiques au collège de Nyon.
2. M. William BROCARD, à Crayford (Angleterre), en qualité de contre-maître-chef d'atelier de l'Ecole de petite mécanique de Ste-Croix.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège de Cossonay. — Une place de maître secondaire est au concours.

Obligations légales : Enseignement des mathématiques et autres branches.

Traitement fr. 3000.

Pour tous renseignements, s'adresser au Département de l'instruction publique, 2e service, ou à la direction du Collège.

Adresser les offres de service, avec un **curriculum vitae**, au Département de l'instruction publique, 2e service, jusqu'au 5 mai, à 6 heures du soir.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE 14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH LES MESSAZ** TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS :
Enseignement secondaire

DUPRAZ, L. et BONJOUR, E.

ANTHOLOGIE SCOLAIRE

Lectures littéraires à l'usage des Collèges secondaires, des Ecoles secondaires, des Ecoles supérieures et des Ecoles primaires supérieures.

Un vol. in-16, relié toile souple, 3me édition. Fr. 2.75.

L'Anthologie scolaire vise à prendre sa place entre les manuels purement utilitaires des classes élémentaires et les chrestomathies trop exclusivement classiques. Elle comprend 259 morceaux de prose et de vers ; tout en faisant une part suffisante pour le jeune public, auquel elle s'adresse — aux classiques des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles — elle donne un très grand nombre de morceaux des bons écrivains français du XIXe siècle, de Chateaubriand à Edmond Rostand, en passant par V. Hugo, Lamartine, Coppée et Daudet. En outre, elle consacre une place légitime à nos auteurs nationaux, poètes et prosateurs.

Henri SENSINE

Chrestomathie Française du XIXme siècle

2 volumes in-16 de plus de 700 pages.

Première partie : **Les prosateurs,** 4me édition, revue et augmentée.

Deuxième partie : **Les poètes,** 5me édition, revue et augmentée.

Chaque volume relié toile anglaise, Fr. 5.—.

Par le choix judicieux des auteurs et des morceaux, la Chrestomathie de M. Sensine constitue une œuvre littéraire au premier chef. D'autre part, sa classification des auteurs par périodes et par écoles, les notices littéraires consacrées à chaque écrivain, comme aussi les notes diverses qui commentent le texte, en font une histoire vraiment scientifique de la littérature française au XIXme siècle. Les nombreuses imitations qui ont paru de cet ouvrage, attestent suffisamment l'accueil extrêmement sympathique qui a marqué, dès son apparition, l'œuvre si originale et si riche de M. Sensine.